

## Protection des gîtes à chiroptères en Deux-Sèvres

Sandrine BRACCO

**Abstract:** For more than fifteen years the Chiroptera group of "Deux-Sèvres Nature Environnement" has been working for bat protection, notably as regards their roosts: carrying out concrete protection measures on private property, adaptations to make sites bat-friendly, legal protection (Natura 2000, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, APPB), protection contracts (management agreements) SOS Bats.

**Mots clés :** aménagements, Chiroptères, protection, Deux-Sèvres (France).

**Key words:** adaptations, Chiroptera, protection, Deux-Sèvres (France).

### INTRODUCTION

L'étude des chauves-souris en Deux-Sèvres est assez récente mais permet tout de même de mettre en évidence un certain déclin des populations départementales. Une des causes principales de cette régression est la perte des gîtes de mise bas. Notamment, depuis une vingtaine d'années, les municipalités grillagent systématiquement les accès au clocher des églises, afin de limiter les dégâts causés par les pigeons domestiques. Tout bâtiment ainsi fermé est un gîte potentiel de moins pour les chauves-souris. Deux colonies d'espèces d'intérêt communautaire ont ainsi disparu dans le département. De plus, les particuliers, souvent peu sensibilisés à cette problématique, ont aussi tendance à vouloir chasser les chauves-souris présentes dans leurs bâtiments.

Depuis une quinzaine d'années, pour améliorer la situation, le groupe Chiroptères départemental met en œuvre différentes mesures afin de préserver les gîtes des chauves-souris. Cet article présente quelques exemples des différents travaux réalisés sur le bâti dans cet objectif.

### DYNAMIQUE CHIROPTÉROLOGIQUE EN POITOU-CHARENTES ET EN DEUX-SÈVRES

La dynamique picto-charentaise d'étude des chauves-souris est assez récente. Elle a été engagée suite à la parution en 1984 du premier atlas national des mammifères par la Société Française

pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM). Celui-ci mettait en avant d'importantes lacunes concernant ce taxon, sur la quasi-totalité du territoire français. C'est donc à partir de 1986 qu'un groupe de bénévoles travaillant sur les chauves-souris a été créé en Deux-Sèvres. Mais c'est à partir de 1995 que ce groupe a pris son essor avec le lancement de l'enquête pour l'élaboration de l'atlas régional des Chiroptères, coordonnée par Poitou-Charentes Nature. Sa réalisation a d'ailleurs été le premier projet régional de connaissance du patrimoine nature à l'échelle du Poitou-Charentes [ANONYME, 2000].

Durant les cinq années de ce projet, une formation interne des bénévoles a permis d'accroître l'effort de prospection. Ce dernier a été particulièrement important en Deux-Sèvres grâce à la réalisation parallèle de l'atlas des mammifères sauvages du département (1995-2000), puis du même projet à l'échelle régionale depuis 2001 [ANONYME, 2001].

Bien que non exhaustives, les prospections ont permis, entre 1995 et 2000, de récolter près de 700 contacts positifs (contacts au détecteur ultrasonore, captures, contacts visuels). Les atlas ont aussi permis la publication en 1999 d'une plaquette régionale de sensibilisation sur les chauves-souris : "Connaître et protéger les chauves-souris en Poitou-Charentes".

Grâce à cette dynamique naturaliste, l'association Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) a engagé en 2005 un projet de "recherche et de protection des colonies de reproduction de chauves-souris dans les bâtiments publics (églises, écoles, mairies...) sur toutes les

Deux-Sèvres", afin de mieux connaître le statut des différentes espèces et ainsi de mieux les protéger.

Cet article présente le travail effectué par Deux-Sèvres Nature Environnement pour tenter de sauver des colonies menacées par des travaux de rénovation et pour créer de nouveaux gîtes favorables à l'accueil de chauves-souris.

## TRAVAUX DE SAUVETAGE

### Saint-Aubin-le-Cloud, la Bobinière, 2005

Un particulier a contacté l'association car il souhaitait aménager ses combles, dans lesquels une colonie mixte de grands rhinolophes et de murins à oreilles échancrées avait élu domicile. Il avait la volonté de se débarrasser des chauves-souris. Nous avons donc envisagé de déplacer la colonie en essayant de lui trouver un gîte de substitution dans les environs. Du porte à porte a été réalisé dans le bourg afin d'informer les voisins de la présence de ces animaux et d'essayer de trouver un bâtiment abandonné à aménager. Lors de cette prospection, nous avons appris que cette colonie était présente dans le bourg depuis au moins une quinzaine d'années et s'était déjà déplacée au cours des aménagements successifs des bâtiments. Ces témoignages laissaient supposer que la colonie resterait fidèle à ce secteur.

Une dépendance située juste en face du bâtiment actuel a été choisie, avec accord du propriétaire, pour y réaliser les aménagements et rendre les lieux plus attractifs. Ce choix nous paraissait approprié car les Rhinolophes, connus pour "s'échauffer" et pour utiliser un reposoir avant de sortir chasser, se servaient déjà du rez-de-chaussée de cette dépendance à cet effet.

Les fenêtres du premier étage, jusqu'alors obturées par du grillage, ont été ouvertes uniquement sur la façade donnant sur le bâtiment utilisé actuellement, alors que celles du côté opposé ont été calfeutrées afin de limiter les courants d'air. La porte d'accès à cet étage a été fermée pour éviter le passage des chats (nombreux sur le site), tandis qu'une ouverture sur la partie haute de la porte était réalisée afin de laisser le passage aux chauves-souris. Enfin, du guano, récolté dans l'ancien gîte, a été déposé pour favoriser un marquage olfactif.

Après l'émancipation des jeunes en fin d'été, l'accès au gîte a été obturé pour empêcher le retour de la colonie, après vérification qu'aucun

individu n'y restait.

Ces travaux simples à réaliser, peu coûteux et utilisant les opportunités locales sont totalement expérimentaux ; ils se sont avérés peu efficaces. En effet, les années suivantes, un seul Grand Rhinolophe a été observé dans le nouveau gîte. Une prospection systématique aux alentours afin d'y rechercher le nouveau gîte de la colonie aurait été souhaitable.

### Saint-Génard, le Vignolet, 2006

La plus grosse colonie de petits rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros*) connue pour le Poitou-Charentes (70 adultes) s'était établie dans les combles d'un ancien moulin appartenant à un couple de retraités. Suite à leur décès, le nouveau propriétaire souhaitait aménager les combles. Plusieurs solutions ont été envisagées pendant deux années pour le sauvetage de cette colonie : conservation d'une partie des combles et création d'une ouverture pour conserver le gîte actuel, aménagement d'une grange sur l'autre rive de la Marseillaise, acquisition de parcelles avec construction d'un gîte pour Petits Rhinolophes. Ces projets ont tous été abandonnés pour des questions de temps, faute de moyens nécessaires et d'opportunité.

En dernier recours, nous avons réalisé, en décembre 2005, une prospection systématique de tous les bâtiments potentiellement favorables dans le bourg et les hameaux voisins. Des courriers avec un coupon réponse ont été déposés dans les boîtes aux lettres. Sur une quinzaine de courriers, une seule réponse nous est parvenue de particuliers souhaitant participer à ce projet. Leur habitation est située en dehors de la vallée du moulin, à environ 500 m. Après rencontre en mai 2006, ils nous ont proposé d'aménager l'étage supérieur de leur garage (environ 3,5 m x 7 m au sol sur 1,5 m de hauteur). Pour ces travaux plus lourds que les précédents, une équipe de six bénévoles a été mobilisée pendant deux jours. Une cloison a été installée pour fermer l'accès sur l'extérieur (en contre-plaqué marine de 22 mm d'épaisseur). Elle possède une ouverture de type boîte aux lettres pour l'accès des chauves-souris et a été recouverte de peinture biologique (huile de lin) de couleur noire pour favoriser l'absorption de la chaleur extérieure et pour ne pas intoxiquer les futures occupantes. Une deuxième cloison a été réalisée à l'intérieur du bâtiment afin de leur offrir un endroit plus confiné et plus sombre, tel qu'elles l'affectionnent.

L'ancien gîte a été obturé définitivement, comme dans le cas précédent. Toutefois, la période était beaucoup plus critique pour les chauves-souris car les femelles étaient gestantes et le stress occasionné a certainement compromis la survie des jeunes de l'année. Vu les impératifs de temps, il nous était toutefois impossible de faire autrement.

Malgré tous les efforts déployés, aucune chauve-souris n'a été observée depuis les travaux. L'espèce étant réputée pour être très curieuse, il est étonnant que le gîte n'ait pas été visité. Il se peut que l'accès à ce gîte ne soit pas correctement exposé et que ce dernier ne soit pas suffisamment isolé. Les petits rhinolophes sont en effet extrêmement sensibles aux micro-variations de température à l'intérieur du gîte et aux courants d'air aussi infimes soient-ils. Il est aussi possible que le secteur soit trop éloigné du gîte initial dans la vallée de la Marseillaise. En effet les petits rhinolophes qui ont une faible capacité de déplacement ne seront pas venus prospecter dans ce secteur peut-être moins favorable comme territoire de chasse pour cette espèce réputée plutôt forestière.

#### **Fénéry, le Palais, 2006**

Un particulier nous a contactés à cause des nuisances causées par du guano, c'est la problématique que l'on rencontre dans de nombreux cas.

Une colonie mixte de grands rhinolophes et de murins à oreilles échancrées avait élu domicile dans une ancienne grange servant de garage à un camping-car sur lequel tombait le guano. En mars 2006, après rencontre et accord avec les propriétaires, il a été décidé de conserver la colonie de chauves-souris récemment installée (moins de deux ans) et de placer une bâche pour préserver la propreté du véhicule. Une bâche en plastique a ainsi été tendue sur toute la surface de la grange, à 1,5 m de la panne faîtière environ, pour conserver un espace de vol suffisant. L'accès au bâtiment par une fenêtre extérieure a été conservé pour les chauves-souris. Quatre bénévoles et le propriétaire ont été mobilisés une matinée pour réaliser ces travaux.

Le printemps suivant, les chauves-souris ont réinvesti les lieux et n'ont pas semblé perturbées par les modifications de leur gîte. Les effectifs sont restés constants.

#### **Largeasse, la Gueulerie, 2008**

Un particulier nous a contacté car il souhaitait avoir des conseils pour installer une bâche afin d'éviter les chutes de guano sur du matériel entposé à l'étage d'une dépendance, un ancien fenil. Le propriétaire voulait continuer à stocker son matériel tout en préservant la colonie de Grands Rhinolophes qui avait élu domicile dans ce bâtiment. L'association l'a donc accompagné dans ces travaux qui se sont déroulés fin janvier 2008 (trois bénévoles ont été mobilisés une demi-journée). Ces aménagements comme tous les autres font l'objet d'un suivi.

#### **NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS POUR FAVORISER L'ACCUEIL DES CHAUVES-SOURIS**

##### **Sansais, la scierie de la Garette, 2007**

Dans le cadre de ses missions en faveur de la restauration du paysage, du soutien à l'élevage et de la protection de l'environnement, le Parc Inter-régional du Marais Poitevin (PIMP) a acheté en 2000 une ancienne scierie sur la commune de Magné (79). Les travaux de restauration de ce bâtiment, qui se sont achevés en 2007, s'inscrivaient dans un programme qui a permis d'aménager deux ports et un quai, de réhabiliter des bâtiments pour faciliter l'entretien des marais mouillés et de conserver l'ancien silo à sciure. Le PIMP a souhaité conserver ce silo désaffecté, point de repère vertical et mémoire du lieu. La scierie se situant dans le site classé du Marais poitevin, un travail a été effectué en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) afin de respecter les exigences esthétiques, tout en assurant de bonnes conditions pour l'accueil éventuel de chauves-souris. Cette action originale visait à conserver un patrimoine culturel tout en préservant le patrimoine naturel. Ces travaux ont aussi été réalisés et rendus possibles dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin et d'un programme Life Nature.

Le silo est complètement fermé de manière à créer une obscurité à l'intérieur avec une petite lucarne pour l'entrée des chauves souris. Il comprend deux étages qui ont été aménagés (fig. 1).

Le rez-de-chaussée est un site de transit, il sert à la régulation de la température de l'étage supérieur en été. Côté fossé (derrière le silo), une

à deux trappes servent d'accès pour les chauves-souris (largeur 50 cm et 10 cm de hauteur à 1,50 m à 2 m de haut). Le plancher est en bois brut non traité avec un accès pour les chauves-souris qui est l'ancien passage pour la sciure. Une trappe permet autant le passage des Chiroptères que celui d'un homme pour l'entretien ponctuel et les comptages.

Le premier étage est conçu pour être un gîte de mise bas ou de transit. Les murs en bois ne laissent pas passer la lumière. Des planches de 2 cm d'épaisseur ont été disposées horizontalement le long des murs avec un espacement de 2 cm entre le mur et la planche, de manière à favoriser certaines espèces de chauves-souris qui apprécient les gîtes exigus (Oreillards, *Plecotus* sp., Murin de Bechstein, *Myotis bechsteinii*, par exemple).

Le toit, sous les tôles, est complété par de la volige pour que les chauves-souris de la famille des Rhinolophes puissent se suspendre, mais aussi pour favoriser une meilleure isolation thermique. Deux chevrons, sans but fonctionnel dans la structure du bâtiment, ont été ajoutés au niveau du faitage afin de pouvoir accueillir des barbastelles ou des espèces du genre *Myotis* affectionnant ce type de gîte.

En 2007, ce site a été fréquenté en transit par



Fig. 1 – Scierie de la Garette, silo en reconstruction

des pipistrelles (à l'extérieur) et par un murin non identifié (à l'intérieur, au rez-de-chaussée).

### Fénéry, ancienne gare, 2008

Le conseil général des Deux-Sèvres, propriétaire de l'ancienne gare, a souhaité en faire un accueil pour les randonneurs utilisant la Voie Verte entre Parthenay et Bressuire. Il a voulu en outre concilier cet aménagement avec la création d'un gîte à chauves-souris.

Fénéry est une commune située en plein cœur d'un bocage encore bien conservé. Celui-ci offre un territoire de chasse idéal pour de nombreuses chauves-souris dont deux espèces d'intérêt communautaire : le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées. En effet, deux colonies mixtes de ces deux espèces étaient connues en 2006 sur la commune : l'une dans les combles de l'église, l'autre dans le garage d'un particulier. C'est donc principalement pour elles que les aménagements ont été proposés.

Un plancher en Châtaigner (essence locale) brut non traité a été réalisé afin de favoriser l'accueil des chauves-souris, essentiellement pour la mise bas. Le toit ayant été refait à neuf récemment avec une couverture en ardoises et de la volige bien jointoyée, ce bâtiment présente les caractéristiques thermiques adéquates. De plus les fenêtres de l'étage ont été obturées afin d'augmenter l'obscurité et une ouverture pour un accès en plein vol des chauves-souris a été réalisée sur la façade nord. Enfin, il a été préconisé de planter aux abords immédiats du gîte des essences locales qui attirent les insectes comme le Tilleul ou le Noyer. Le but étant d'assurer une ressource alimentaire aux chauves-souris et de favoriser un couvert végétal à la sortie du gîte, le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées réputant à voler à découvert.

Les aménagements réalisés ici sont coûteux et nécessitent l'intervention de professionnels (charpentiers).

Au printemps 2008, des indices de présence (crottes et charnier) de quatre taxons ont été découverts dans les combles et sur le bord des fenêtres : Sérotine commune, Oreillard, Pipistrelle commune et Grand Murin.

### AUTRES MESURES DE PROTECTION

D'autres mesures de protection ont été mises en place en Deux-Sèvres au cours de ces dernière

res années. Elles ne seront évoquées ici qu'à titre d'exemple [BRACCO, 2009].

### Protection réglementaire

Trois sites à fort intérêt chiroptérologique en Deux-Sèvres bénéficient actuellement d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) : les carrières de Loubeau (Melle) depuis 1991, la grotte de la Dent (Ardin) depuis 2001 et l'ancienne citerne d'eau de Sainte-Ouennne depuis 2006.

En outre, ces APPB entraînent souvent la désignation de ces sites en Natura 2000 ou sont proposés lors d'éventuelles extensions du périmètre de sites Natura 2000 existants : carrières de Loubeau en 2001, citerne d'eau de Sainte-Ouennne (procédure en cours).

### Protection contractuelle

Une convention de gestion a été signée en 2003 entre la municipalité de Neuvy-Bouin et DSNE afin de garantir la pérennité de la colonie de Grands Murins (*Myotis myotis*) qui a élu domicile dans les combles de l'église.

Le même type de convention existe pour les particuliers abritant une colonie de chauves-souris.

Cette démarche a été généralisée au niveau départemental par la mise en place d'une charte en Deux-Sèvres pour la protection des chauves-souris dans les bâtiments publics et ouvrages d'art. Cette charte, signée en 2007 par le conseil général, l'association départementale des maires, le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) et DSNE, est actuellement déclinée au niveau communal. À ce jour, douze communes y ont adhéré.

### SOS chauves-souris

Depuis quelques années et grâce à un effort de sensibilisation accru, de plus en plus de personnes (particuliers, collectivités, professionnels, structures diverses) font appel à DSNE à propos de chauves-souris. Ceci est aussi favorisé par une communication accrue sur divers supports médiatiques (presse, radio, internet).

Organisé par des bénévoles et des salariés, le SOS chauves-souris permet de fournir des renseignements techniques par téléphone ou courrier électronique. La plupart des appels concernent des problèmes de nuisances : guano, urine, bruit. Dans la majorité des cas, ils sont réglés di-

rectement avec les personnes par téléphone mais peuvent aussi être résolus sur place. C'est de cette manière que les contacts ont été établis avec les particuliers propriétaires de bâtiments abritant les colonies précédemment cités. Une fois sur place, il est souvent possible de convaincre les propriétaires de préserver les chauves-souris même si ceux-ci souhaitaient s'en débarrasser. Des travaux peuvent alors être envisagés en concertation avec les propriétaires.

Chaque année, le SOS chauves-souris réceptionne une cinquantaine d'appels téléphoniques, une dizaine de courriers électroniques et autant de contacts directs lors de manifestations (festival international du film ornithologique de Ménégoûte). De vingt à trente de ces contacts sont suivis d'une visite sur site.

### CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les travaux exposés ci-dessus ont tous été réalisés de manière expérimentale et empirique en raison du manque de retours d'expériences disponibles dans la bibliographie et parfois du caractère d'urgence de la situation.

Il apparaît que le principal facteur limitant pour de telles actions est d'ordre financier. En effet, par rapport aux particuliers, le travail avec des collectivités donne une marge de manœuvre beaucoup plus importante (silo de la Garette, gare de Fénéry) et permet la réalisation de travaux plus lourds par des professionnels. Ceux effectués chez des particuliers sont réalisés par l'association avec des moyens financiers très modestes : les travaux consistent, le plus souvent, en la pose d'une bâche.

Enfin, dans les cas de tentatives de sauvetage liées à des destructions de gîtes, les résultats des aménagements réalisés se sont avérés peu probants. Il convient donc de s'interroger sur ce type d'opérations. En tant qu'association de protection de la nature, nous avons tenté de prendre en compte les intérêts des particuliers qui souhaitaient aménager du bâti préalablement occupé par des chauves-souris, en proposant à celles-ci d'emménager ailleurs... Cette solution intervient comme ultime recours après avoir essayé de convaincre les propriétaires de préserver les chauves-souris en trouvant un compromis avec eux.

Toutefois, face à l'absence de fréquentation des gîtes de substitution nous devons nous interroger sur le bien fondé de poursuivre de tels

aménagements : cela ne sert-il pas de caution à la destruction d'habitats d'espèces protégées ?

### REMERCIEMENTS

Des remerciements sont adressés à tous les bénévoles du groupe Chiroptères départemental qui ont participé aux travaux et aux suivis, ainsi qu'aux particuliers avec lesquels nous entretenons des échanges constructifs et qui nous permettent de suivre leur colonie, tout en la préservant. Enfin nous remercions tous nos partenaires, financiers ou techniques, qui ont rendu possible ces projets.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANONYME, 1998. – *Demande d'arrêté de Protection de Biotope d'un site à Chiroptères : La cavité de La Dent (commune d'Ardin)*. Deux-Sèvres Nature Environnement, 9 p.
- ANONYME, 2000. – *Chauves-souris du Poitou-Charentes. Atlas préliminaire*. Poitou-Charentes Nature, *Cahiers Techniques*, 96 p.
- ANONYME, 2001. – *Espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes, volet Faune*. Poitou-Charentes Nature, *Cahiers Techniques*, 35 p.
- ANONYME, 2002. – *Les Carrières de Loubeau. Document d'Objectifs – Natura 2000 n° 46-FR 5400448. Volume de synthèse : Diagnostics, Objectifs et programme d'actions*. Conservatoire régional d'espaces naturels du Poitou-Charentes, 51 p.
- ANONYME, s.d. – *Guide Technique de l'aménagement des bâtiments publics et ouvrages d'art en Deux-Sèvres*. Deux-Sèvres Nature Environnement, 12 p.
- BRACCO S., 2005. – *Recherche et protection des chauves-souris dans le patrimoine bâti public en Deux-Sèvres. Rapport préliminaire (Année 1/2)*. Deux-Sèvres Nature Environnement, 22 p.
- BRACCO S., 2006. – *Recherche et protection des colonies de mise bas de chauves-souris situées dans les bâtiments publics en Deux-Sèvres. Rapport de synthèse (année 2/2)*. Deux-Sèvres Nature Environnement, 31 p.
- BRACCO S., 2007. – *Protection des chauves-souris dans les bâtiments publics en Deux-Sèvres*. *Nature Entre Deux Sèvres* **1** : 4-10.
- BRACCO S., 2009. – *Bilan de 17 ans de protection de Chiroptères en Deux-Sèvres*. *Nature Entre Deux Sèvres*, **2** : 20-32.
- CORBIN J., 2000. – *Suivi chiroptérologique des grottes de Loubeau, Bilan 1983-2000*. Deux-Sèvres Nature Environnement, 10 p.
- COTEREL N. & DIEULEVEUT T., 2005. – *Demande d'arrêté préfectoral de protection de biotope d'un site à Chiroptères : l'ancienne citerne d'eau de la commune de Sainte-Ouenne (79)*. Deux-Sèvres Nature Environnement, 12 p.
- LEGRAND R., BERNARD M. & BERNARD T., 2006. – *Recueil d'expériences : Etudier, préserver les Chauves-souris en Auvergne autour des bâtiments, des souterrains, des ouvrages d'art et des milieux naturels*. Éd. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, Chauve-Souris Auvergne, 128 p.
- PRÉVOST O., 2004. – *Le Guide des chauves-souris en Poitou-Charentes*. La Crèche, Éd. Geste, 197 p.
- SIRUGUE D. *et al.*, 2006. – *Les Chauves-souris. Plan Régional d'actions. Actes des deuxièmes rencontres chiroptères Grand Est*. *Revue scientifique Bourgogne Nature*, Vol. hors série **1**, 160 p.

Sandrine BRACCO,  
Deux-Sèvres Nature environnement  
7 rue Crémeau  
79000 NIORT  
sandrine.bracco@yahoo.fr